

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement à l'installation de bornes de recharge électrique en copropriétés



Pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, la **mobilité électrique** est une des solutions envisagées dans le Plan Climat Air Énergie de Paris. Pour participer à la mise en œuvre de ce dernier, l'**Agence Parisienne du Climat** pilote la mise en place d'un accompagnement à l'installation d'**Infrastructure de recharge de Véhicules Électriques (IRVE)** en copropriété, projet soutenu par **Enedis** et la **Ville de Paris**, et en partenariat avec **l'Avere-France**.

La recharge en copropriété, pilier indispensable au déploiement de la mobilité électrique

Le **Plan Climat Air Énergie de Paris** a pour objectif de **sortir de la mobilité diesel en 2024 et essence en 2030**. Le transport est en effet un enjeu important dans la transition écologique : il représente à Paris **1/4 des émissions de gaz à effet de serre** et près de 2 500 décès liés à la pollution atmosphérique, en grande partie générée par le trafic routier. La **mobilité électrique** se place donc comme l'un des moyens pour la Ville de Paris d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, c'est l'un des objectifs de la **loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** votée le 18 juin 2019 par l'Assemblée Nationale : **accélérer la conversation vers la mobilité électrique** à travers la proposition de mesures clés, dont l'arrêt des ventes de véhicules légers utilisant des énergies fossiles d'ici à 2040.

L'enjeu de l'installation d'IRVE en copropriété

Pour réussir cette conversion de grande ampleur et accomplir ces objectifs, la **recharge de ce parc d'automobiles** est un enjeu important pour la Ville de Paris, le **résidentiel privé** englobant **65 % du stationnement**. Malgré l'ensemble des dispositifs proposés (droit à la reprise, aides financières, etc.), la difficulté à mettre en place une recharge à domicile constitue l'un des freins principaux au développement de la mobilité électrique. Au sein des copropriétés, l'enjeu se trouve donc dans la rapidité et l'efficacité du déploiement des infrastructures, qui nécessitent un réseau électrique et un raccordement appropriés. L'implication d'Enedis dans l'étude permet donc à l'APC de s'appuyer sur l'expertise technique d'un **acteur de proximité incontournable** et déjà engagé sur le sujet de la recharge électrique dans l'espace public.

Par ailleurs, forte de son expérience dans le conseil des copropriétés sur la rénovation énergétique, l'Agence Parisienne du Climat est un des acteurs de l'évaluation des objectifs de rénovation. L'**Observatoire** qu'elle a mis en place a ainsi pour mission d'**évaluer le taux de rénovation au regard des objectifs des politiques publiques**. Dans ce cadre, l'adaptation des équipements des copropriétés est tout autant nécessaire que la rénovation énergétique de celles-ci. L'installation d'IRVE peut devenir une opportunité pour mettre en mouvement une copropriété vers une rénovation énergétique, un constat appelant à l'adaptation des services proposés par l'Agence.

Un dispositif pour accompagner les copropriétés à l'installation d'IRVE

Tous les acteurs se sont réunis le 30 janvier 2020 pour une réunion opérationnelle et en lancer ainsi son top-départ. L'enjeu est d'**anticiper les futurs besoins de recharge des véhicules électriques en accompagnant les**

copropriétés dans l'installation d'IRVE. Le dispositif poursuivra donc un objectif double. Une première phase essentielle permettra la réalisation **d'un état des lieux des équipements** dont disposent actuellement les copropriétés et conduira à une connaissance approfondie du parc parisien. L'APC s'appuiera sur les données dont elle dispose déjà grâce à CoachCopro et à celles du Registre National des Copropriétés pour repérer et hiérarchiser les bâtiments cibles à l'installation d'équipement en IRVE à court et moyen terme. Cette étude préalable mènera à la définition d'un **plan d'action opérationnel pour sensibiliser les copropriétés identifiées** et les accompagner dans leur future démarche. L'APC visera également les professionnels du secteur pour les mobiliser à l'installation d'équipements en IRVE au sein des copropriétés.

L'étude des équipements des copropriétés parisiennes en Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques débute en parallèle de politiques publiques engagées en faveur de la mobilité électrique. Elle permettra de **révéler l'intérêt du déploiement de ces équipements** et d'**accélérer leur installation au sein du parc privé**. Après son [étude portant sur les copropriétés chauffées au fioul](#), l'Agence Parisienne du Climat poursuit son implication dans la mise en œuvre des objectifs du Plan Climat Air Énergie de Paris, notamment en croisant les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air.

« L'Agence Parisienne du Climat accompagne 90 % des projets de rénovation énergétique globale des copropriétés à Paris, en lien avec la Ville de Paris. Elle connaît les interlocuteurs, les leviers et les freins au déploiement des infrastructures de recharge lente pour les véhicules électriques dans les parkings. Ce programme mené avec Enedis a pour objectif de favoriser le développement de mobilités plus durables, et d'améliorer la qualité de l'air à Paris. »

Karine Bidart

Directrice Générale de l'Agence Parisienne du Climat

« Pour accompagner la transition énergétique et l'émergence des mobilités propres, les solutions se construisent à plusieurs. Fière d'être aux côtés de l'Agence Parisienne du Climat et la Ville de Paris dans cette démarche, Enedis place ses compétences de gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, pour faciliter la connexion au réseau de ces bornes de recharge dans le résidentiel. »

Chloé Pfeiffer

Directrice de Enedis Paris

LES ACTEURS DU DISPOSITIF

• L'Agence Parisienne du Climat

L'APC est à la fois experte en décryptage des politiques publiques sur le climat et en rénovation énergétique des copropriétés à Paris à travers son dispositif CoachCopro. Au quotidien, elle accompagne concrètement les particuliers et les professionnels qui souhaitent s'engager dans la transition énergétique.

• Enedis

Entreprise de service public et gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, concessionnaire depuis 1955 à Paris, Enedis achemine l'électricité auprès de 1,6 million de Parisiens, quel que soit leur fournisseur d'électricité, à travers 10 000 km de réseau intégralement souterrain.

• L'Avere-France

Créée en 1978, l'Avere-France est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique. Elle représente l'ensemble de l'écosystème de la mobilité électrique, avec plus de 180 acteurs dans les domaines industriels, commerciaux, institutionnels ou associatifs.

Contacts presse

APC

Cécile Gruber

cecile.gruber@apc-paris.com

01 58 51 90 22 / 06 31 02 53 69

APC

Aude Noël

aude.noel@apc-paris.com

02 58 51 90 38

Enedis

Pauline Angot

pauline.angot@enedis.fr

06 62 95 72 45

Agence Parisienne du Climat
3 rue François Truffaut
Pavillon du Lac, Parc de Bercy
75012 Paris

www.apc-paris.com

 APC : Agence Parisienne du Climat

 @AparisClimat

 Agence Parisienne du Climat